

Segment de Haut Niveau sur les routes migratoires régulières à l'occasion de la 115^e Session du Conseil de l'OIM

« Routes migratoires régulières : un appel mondial à l'action »

Intervention de Son Excellence, M. Jorge Santos, Ministre des Communautés et Ministre de la Mer du Cap-Vert

Monsieur le Président (du Conseil de l'OIM),

Madame la Directrice Générale de l'OIM,

Mesdames et Messieurs les gouvernants,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour l'honneur de m'inviter à participer à ce Segment de Haut Niveau qui nous offre l'opportunité de débattre de ce thème important des « Routes migratoires régulières : un appel mondial à l'action ».

La gestion des flux migratoires est, plus que jamais, une question de responsabilité partagée et a un impact significatif sur les pays d'origine et de transit. La migration, quel que soit son motif, est une décision importante qui nécessite une analyse approfondie des facteurs juridiques, sociaux et personnels.

Il est essentiel de promouvoir et d'encourager la migration par des canaux réguliers et sûrs afin d'éviter l'exposition à des conditions dangereuses et à des problèmes juridiques, tout en tirant parti des opportunités qu'elle offre, notamment à travers la migration de travail et circulaire, la migration temporaire, la réunification familiale, entre autres.

Il est également crucial de promouvoir la diffusion de l'information sur les aspects favorisant l'intégration et l'inclusion dans les pays d'accueil.

Il est impératif d'établir des mécanismes pour la portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis, le retour volontaire, ainsi que des cadres juridiques dissuasifs ou punitifs à l'encontre des pratiques favorisant l'immigration irrégulière ou la traite des êtres humains. Il sera également essentiel de mettre en lumière toute une chaîne d'interventions et d'infrastructures connexes issues de ces mesures politiques.

Il incombe aux États, aux gouvernements et aux autorités compétentes des pays d'origine et de destination d'adopter des mesures efficaces et innovantes, en s'appuyant sur des pratiques éprouvées déjà démontrées dans divers pays, en renforçant la coopération internationale et le dialogue permanent.

La migration régulière est le corollaire de la contribution de l'émigration au développement des pays d'origine, incarnée par les transferts financiers des diasporas. Dans le cas du Cap-Vert, les

envis de fonds représentent 34 % du PIB, ce qui est supérieur à l'investissement direct étranger et à l'aide au développement. Ce sont des ressources qui contribuent à promouvoir la transition verte et à réduire la pauvreté, avec un accent particulier sur l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Il est indispensable de mener des études scientifiques pour prouver la contribution (économique et sociale) des communautés étrangères résidentes (migrants), afin de mettre en évidence le potentiel que recèlent les migrations et de lutter contre la désinformation et les stéréotypes à l'égard des migrants.

Au niveau du continent africain, marqué par des situations dramatiques causées par la migration illégale, on discute de plus en plus de la nécessité de promouvoir des routes migratoires sûres, ordonnées et régulières, ce qui implique une réforme des institutions multilatérales, la mobilisation de ressources et des actions concertées pour promouvoir le développement intégré du continent avec la participation active de sa diaspora et des afro-descendants.

La diplomatie cap-verdienne est au service du développement et, dans sa politique extérieure, le Gouvernement place sa diaspora comme l'un des axes vitaux du dialogue mondial, cherchant à intégrer le concept de dividende migratoire dans les négociations multilatérales, en particulier avec les partenaires bilatéraux réceptifs aux migrations cap-verdiennes.

Le dividende migratoire doit être l'instrument manquant au Cap-Vert pour réaliser que sa nation génère des contreparties qui peuvent être utilisées dans la projection, la défense, la négociation et la protection de ses intérêts sur la scène internationale. Cela justifie l'adoption de la diplomatie des communautés comme l'un des piliers de ce nouveau paradigme, intégré dans la diplomatie du développement.

Indépendamment de toute position humanitaire et de la promotion des droits fondamentaux dans le traitement des migrants par les pays d'accueil, il ne faut pas négliger la responsabilité des pays d'origine dans la création de conditions politiques, sociales et économiques qui atténuent les motivations des flux migratoires (faim, guerres, persécutions, exclusion).

La lutte pour la réduction des causes de migrations forcées et tragiques doit être fondée sur la promotion de régimes fondés sur les libertés et la démocratie. C'est une lutte qui doit être menée par des leaders forts, mais légitimés par la volonté authentique des populations.

Je vous remercie.